



Appel à communication :

Pouvoir et Discours

Péninsule Ibérique et Amériques des Temps Anciens

Ière Journée d'Etude de CLEADE



Figure 1 Enluminure d'Alphonse X dans les Cantigas de Santa María

Selon Michel Foucault, dans sa leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970 : « Le discours, en apparence, a beau être bien peu de chose, les interdits qui le frappent révèlent très tôt, très vite, son lien avec le désir et avec le pouvoir. Et à cela quoi d'étonnant : puisque le discours – la psychanalyse l'a montré-, ce n'est pas simplement ce qui manifeste (ou cache) le désir ; c'est aussi ce qui est l'objet du désir ; et puisque – cela, l'histoire ne cesse de nous l'enseigner – le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer¹ ». Ainsi, ces deux notions vont de pair pour l'éminent philosophe.

Le pouvoir est avant tout une capacité naturelle et une possibilité matérielle d'accomplir une action. La capacité de produire un effet ou une action sur quelqu'un ou quelque chose s'associe généralement à une autorité (politique, sociale, religieuse) qui exerce cette influence sur une personne ou un groupe de personnes. Le pouvoir s'assoit sur des outils matériels, symboliques, législatifs, politiques, ou encore textuels ; c'est pourquoi il nous a semblé pertinent d'associer « pouvoir » et « discours ». Dans un premier temps, nous pouvons nous intéresser au discours qui permet de légitimer une action émanant d'une autorité, et plus généralement de légitimer un pouvoir. Cependant, un discours, tant comme écrit didactique sur un sujet précis, comme

¹ Michel FOUCAULT, *L'Ordre du discours, leçon inaugurale de Michel Foucault au Collège de France le 2 décembre 1970*, éd. Le Foucault électronique, 2001, p.3.

développement oratoire d'un thème déterminé, ou encore plus généralement comme « actualisation du langage par un sujet parlant », c'est-à-dire considérer ici comme tout acte de langage, écrit ou parlé, peut également être une arme utilisée face à un pouvoir, « ce pour quoi, ce par quoi on lutte ». Ainsi, si pouvoir et discours, qui sous-tendent la notion d'autorité, semblent souvent associés, nous vous invitons aussi à les considérer comme deux forces opposées. Gérard Leclerc signale la différence entre l'autorité au sens institutionnel du terme qui désigne depuis le XIX^e siècle « le mode d'existence des *pouvoirs* légitimes » et l'autorité énonciative qui représente quant à elle « un principe majeur de légitimation des *discours* [...], une propriété des énoncés, une qualité de certaines idées, un privilège de certains penseurs² ». L'opposition n'est pas la seule façon d'aborder ces deux notions larges et conceptuelles qui permettent d'étudier les dynamiques entre différentes personnes ou entre différents groupes.

Cependant, le discours offre également au locuteur un espace où prendre le pouvoir sur son objet d'écriture. Ainsi, tant les récits historiographiques que les œuvres autobiographiques renferment en eux un pouvoir de description qui donne au lecteur non seulement un témoignage, direct ou indirect, des faits énoncés, mais également une part de l'auteur. Ce pouvoir conscient ou inconscient de l'écriture de la part de l'auteur sur son lecteur autorise les chercheurs à s'intéresser au moment de production, de narration mais également de réception de toute forme de discours. De plus, le discours suit des codes, tant dans la production : il peut suivre une tradition, que l'on trouve régulièrement liée aux *auctoritae* antiques, que dans sa façon d'être diffusé : tradition orale, impression, édition. Il doit donc, selon ses objectifs, respecter des règles implicites ou explicites qui le guident ou dont il se joue pour arriver à ses fins.

La période étudiée, du Moyen Âge aux Temps Modernes, est une période pendant laquelle des pouvoirs et des discours se construisent sur différents territoires : lutte pour un pouvoir local, affirmation d'identité, place de la monarchie et de l'Église dans la société, sans énumérer les nombreux changements liés à l'écriture de la littérature : prose ou poésie, profane ou religieuse, chevaleresque ou mystique, orale ou écrite... Ces siècles se font écho de voix qui, de plus en plus, ont conscience de leur identité et de leur force et donc de leur pouvoir.

Au-delà de ces questions scientifiques, ces deux notions nous invitent à aborder également des questions méthodologiques pour l'étude des sources. En plus de s'intéresser aux différentes écoles de pensée de la recherche qui ont façonné et façonnent encore notre méthodologie à l'heure d'aborder nos sources, nous souhaitons interroger les sources en regard des discours déjà émis sur celles-ci ou préalablement intégrés par le chercheur. Cette question méthodologique et historiographique nous paraît fondamentale du point de vue scientifique afin d'interroger notre propre conception de la recherche, mais également pour l'ouverture de notre journée à laquelle nous souhaitons que chaque doctorant puisse participer.

² Gérard LECLERC, *Histoire de l'autorité. L'assignation des énoncés culturels et la généalogie de la croyance*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, §1.